



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels
de l'enseignement
primaire

DPEP 1
Mouvement
interdépartemental et
départemental, appels à
candidature

2019-2020

Affaire suivie par
Viviane BEGUE

Téléphone
0262 48 13 59

Fax
0262 48 12 31

Courriel
aac1d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 18 décembre 2019.

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges

Mesdames et messieurs les directeurs et directrices adjoints(es) de SEGPA

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré public

Pour information à monsieur le directeur de l'INSPE

CIRCULAIRE N°5

Objet : recrutement sur postes spécifiques au mouvement départemental 2020 – première campagne.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de candidature à certains postes spécifiques proposés au mouvement départemental pour la rentrée scolaire 2020.

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il peut être fait appel, dans certains cas, à des procédures spécifiques de recrutement des candidats.

A cette fin, les intéressés devront faire acte de candidature afin de se présenter pour un entretien devant la commission départementale correspondant à la nature du poste sollicité lors du mouvement.

Au travers de cet entretien, sont notamment vérifiées les motivations des enseignants et leur perception de la fonction, compte tenu des caractéristiques et des intérêts du poste. Un avis favorable de la commission 2020 demeure valable 5 ans soit pour les mouvements des années scolaires 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.



Seuls les enseignants ayant reçu un avis favorable de la commission d'entretien pourront être affectés à titre définitif sur ces postes. Pour ce faire, ils devront formuler des vœux d'affectation sur ces postes dans l'application SIAM lors du mouvement départemental en avril 2020, que ces postes paraissent **vacants ou susceptibles d'être vacants**. Ils seront départagés en fonction du barème départemental explicité dans la circulaire relative au mouvement départemental.

En l'absence de candidature ou d'avis favorable de la commission d'entretien, l'IEN en charge de la circonscription a compétence pour proposer au recteur un personnel qui fera fonction pour l'année scolaire sur le poste concerné. Le choix devra s'orienter prioritairement sur un personnel de la circonscription sur poste de ZDA (zone départementale d'ajustement) ayant des compétences approchant celles requises pour occuper le poste.

I – Participation

Peuvent faire acte de candidature :

- les enseignants affectés à titre définitif ;
- les enseignants affectés à titre provisoire en 2019-2020 ;
- les enseignants titulaires du CAPA SH ou du CAPPEI,
- les enseignants en stage de préparation aux CAPPEI 2019-2020 ;
- les enseignants qui sollicitent leur réintégration à la rentrée 2020.

Les candidats peuvent prendre contact avec les « pilotes » pour tout renseignement complémentaire et, éventuellement, convenir d'un entretien.

Le recueil des candidatures et le recueil des avis des IEN se font via l'application « GAC » située à l'adresse suivante, accessible exclusivement à

<https://portail.ac-reunion.fr/gac>

**La campagne de saisie est prévue
du 18/12/2019 au 19/01/2020 à 23H59**

Toute candidature non formulée via cette application ne sera pas prise en compte.



3/30

II- Calendrier

Du 18/12/2019 au 19/01/2020	Saisie des candidatures
20/01/2020	Transmission des listes des candidats aux inspecteurs(trices) d'origine
Du 23/01/2020 au 02/02/2020	Saisie des avis par les IEN d'origine
A compter du 03/02/2020	Instruction des dossiers par la DPEP
À partir du 10/02/2020	Tenue des commissions d'entretien

Les convocations aux entretiens **seront envoyées par courrier électronique dans la boîte aux lettres i-prof de chaque candidat.**

Il est donc conseillé de consulter régulièrement votre boîte i-prof.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes à la DPEP par mail à l'adresse aac1d@ac-reunion.fr

III – Effets éventuels sur la rémunération

Il appartient aux candidats de se rapprocher de leur service gestionnaire (DPEP) pour toute information relative au régime indemnitaire éventuel attaché à l'exercice des fonctions auxquelles ils postulent.

En raison des difficultés liées à l'organisation du service, les personnels occupant des postes spécifiques, **ne peuvent bénéficier des dispositions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel. Un candidat retenu sur un poste de cette nature et qui déposerait une demande de temps partiel à la rentrée 2020 perdra le bénéfice de ce poste.**

La présente circulaire devra être portée à la connaissance de l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré en fonction dans votre établissement, y compris ceux qui se trouvent en position d'absence régulière.

Le recteur

Pour le recteur et par délégation
le secrétaire général adjoint

signé

Pierre Olivier SEMPERE



APPEL A CANDIDATURES AUX POSTES SPECIFIQUES

(Année scolaire 2020-2021)

LISTE DES POSTES

SOMMAIRE

4/30

Poste de Conseiller Pédagogique Numérique.....	5
Poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN ASH charge de l'adaptation scolaire et/ou du handicap.....	6
Poste TSA (trouble du spectre autistique) en unité d'enseignement et en école.....	8
(pré-élémentaire et élémentaire).....	8
Poste d'itinérant langue vivante et culture régionale.....	9
Poste de coordinateur des écoles Mafate.....	11
Poste de délégué USEP.....	13
Poste de conseiller pédagogique à mission départementale : arts visuels – langues vivantes - éducation musicale – mathématiques - sciences.....	15
Poste de conseiller pédagogique généraliste.....	17
Poste d'enseignant en dispositifs relais (classes et ateliers) en collège.....	18
Poste d'enseignant en centre pénitentiaire.....	19
Poste d'enseignant à dominante relationnelle en CMPP, à l'ALEFPA, à Saint-Paul et au CMPP Henri Wallon à Saint-Denis.....	20
Poste d'enseignant en dispositif intégré thérapeutique éducatif et pédagogique (DITEP)	22
Poste d'animateur du premier degré en UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) en collège uniquement.....	24
Poste d'adjoint au centre PLEC « parler, lire, écrire, compter ».....	25
Poste d'enseignant en classe passerelle (accueil des enfants de moins de trois ans en milieu mixte, associant services de la petite enfance et école).....	26
Poste d'adjoint en centre de lecture écriture.....	28
Poste de Chargé.e de mission langue vivante étrangère.....	29



POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE

PILOTE : Mickaël TSANG-CHIN-SANG – Inspecteur éducation nationale, circonscription de Saint Louis – IEN chargé du numérique

5/30

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 26 11 90

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*
Ecoles rattachées aux circonscriptions (voir circulaire de mouvement 2020-2021)

PROFIL :

Enseignant.e du 1^{er} degré ayant développé une solide expérience des usages pédagogiques du numérique dans sa pratique de classe et/ou dans des actions de formation.

Des compétences techniques avancées en informatique sont nécessaires.

Bonne maîtrise de la démarche de projet, aisance dans le travail en équipe, ouverture aux actions partenariales.

La détention du CAFIPEMF option numérique est particulièrement attendue.

L'absence de CAFIPEMF entraîne une affectation à titre provisoire.

La détention du CAFIPEMF et un avis favorable de la commission ad hoc entraîne l'affectation à titre définitif sur le poste.

MISSIONS :

Dans le cadre de la politique académique, le conseiller pédagogique pour le numérique (CPC N) joue un rôle essentiel pour la généralisation des usages du numérique à l'école.

Le CPC N contribue à l'appropriation professionnelle de ces outils par les enseignants.

L'action de formateur du CPC N auprès des différents acteurs, outre les missions d'un conseiller pédagogique généraliste dont il a l'expertise, a pour double finalité :

- l'intégration professionnelle de ces outils par les enseignants au service de l'ensemble des domaines ou disciplines,
- l'usage par les élèves dans le quotidien de la classe, afin qu'en quittant l'École Primaire, ils maîtrisent les compétences du socle commun, en particulier celles du domaine 2 sur les méthodes et outils pour apprendre.

Sur le terrain, dans les écoles de la circonscription, auprès des enseignants, et le cas échéant, des partenaires institutionnels de l'école, le CPC N exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN et dans le cadre du programme de travail de la circonscription.

Membre du réseau académique des ERUN et CPC Numérique, il contribue également à la réflexion départementale dans le cadre de réunions et de groupes de travail pilotés par l'IEN chargé du numérique et coordonnés par le Conseiller Numérique pour le premier degré.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'IEN ASH CHARGE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET/OU DU HANDICAP

6/30

PILOTES : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

TELEPHONE : secrétariat IEN 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9740061Y : circonscription de Saint Denis 1 (3 postes N°12325-17960-30766)

9741560C : circonscription de Saint Denis 4 (1 poste N°12435)

PROFIL :

Enseignant.e spécialisé.e titulaire d'un CAEEA ou d'un CAFIPEMF (obligatoire pour une nomination à titre définitif). Une spécialisation ASH serait appréciable (CAPPEI). Compétences en bureautique (traitement de texte, excel, magistère).

Le CPC auprès de l'IEN ASH doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Son action est académique.

Le poste est implanté à l'inspection ASH – 43, boulevard Léopold Raimbaud à St-Denis.

MISSIONS:

Sous l'autorité de l'IEN ASH, il (elle) sera chargé(e) des missions suivantes :

➤ participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription :

Aide et conseil aux équipes dans le cadre :

- des textes réglementaires concernant les enseignements en SEGPA, MECS, en milieu pénitentiaire ;
- dans la mise en œuvre des enseignements dans les établissements spécialisés,
- dans les dispositifs collectifs (ULIS école, collège, lycée) ;
- dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire ;

➤ formation :

- actions de formation à l'ESPE (formation initiale et spécialisée) ;
- suivi des enseignants néo titulaires,
- suivi des stagiaires CAPPEI,
- suivi des maîtres de la circonscription en difficulté ou qui en font la demande,
- formations pédagogiques (propositions, conception, suivi) à destination des enseignants de la circonscription,
- participation (propositions, conception, interventions, suivi) aux divers stages organisés par la circonscription ASH
- suivi d'établissements, de structures (SEGPA, MECS, milieu pénitentiaire, établissements médico-sociaux, sociaux, sanitaires), de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements...),
- suivi à la demande des enseignants scolarisant des élèves handicapés en milieu ordinaire,
- participation et/ou animation de divers groupes de travail,
- représentation de l'IEN ASH dans diverses instances.



Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.

7/30



**POSTE TSA (TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE) EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET EN ÉCOLE
(PRÉ-ÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE)**

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

8/30

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9740745S : EEPU Les Badamiers à Saint-Denis (support N°38095)

9740358W : EEPU Jacques Prévert à Saint-Pierre (support n°38189)

9740905R : EEPU Carosse ST PAUL (support N°38113)

9741344T : IME Charles Isautier à Saint-Louis (1 poste implanté à Louise Michel – support N°38207)

9741265G : IME Levavasseur (2 postes : N°38251-38252)

PROFIL : instituteur.trice ou professeur.e des écoles spécialisé.e titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D de préférence ou CAPPEI. Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.

Compétences attendues :

- capacité d'innovation pédagogique permanente,
- bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TSA et des stratégies éducatives de l'autisme,
- capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement,
- capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin,
- capacité à évaluer les actions engagées,
- respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique,
- capacités relationnelles avec la famille.

LES ELEVES : porteurs de trouble du spectre autistique orientés par la CDAPH.

MISSIONS :

- scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même,
- prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques et éducatifs,
- organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires,
- participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement,
- assurer la cohérence du projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



PILOTE : Marie-Annick BLANCHON – inspectrice de l'éducation nationale de Saint Pierre 2 – référente pour le dossier *Langue vivantes et cultures régionales*.

9/30

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 25 42 54

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

Bassin SUD-EST : 9740218U : EEPU Lenepveu à Saint-Joseph (N°4314)

Bassin OUEST : 9740916C : EEPU Ariste Bolon au Port (N°2978)

Bassin EST : 9740999T : EMPU Les Hibiscus (N°4315)

Bassin NORD : 9740062Z : circonscription de Saint-Denis 2 (N°17720)

Bassin SUD-OUEST : 9740857N : circonscription de Saint-Pierre 2 (N°17827)

PROFIL :

- avoir l'habilitation langue et culture régionale (créole réunionnais),
- avoir une expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 4 ans.

Les professeurs.es référents.es en *Langue et culture régionales* interviendront sur les écoles d'un bassin, le bassin ouest étant le plus étendu.

Compétences recherchées :

- avoir une bonne connaissance de la situation linguistique de La Réunion : être capable d'analyser professionnellement cette situation linguistique, les implications pédagogiques et les impacts sur le développement des savoirs des élèves ;
 - avoir une bonne maîtrise du créole : être capable d'analyser une production linguistique en créole réunionnais ;
 - avoir une connaissance suffisante de la littérature réunionnaise d'expression créole et française : connaître les principales composantes de la culture réunionnaise ;
 - pouvoir mettre en œuvre des activités de sensibilisation à la culture et des séances d'enseignement en LVR en présence d'élèves ;
 - avoir des compétences pédagogiques et didactiques relatives à la mise en œuvre d'un enseignement du français en milieu créolophone ;
 - effectuer la formation et le suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la LCR (en présentiel et en distanciel) ;
 - avoir des compétences dans le domaine des arts (visuels, musique, langage...) ;
 - être capable de travailler en équipe pour mener une réflexion autour des difficultés des élèves, proposer des remédiation, les évaluer et analyser ;
- De manière générale, être en mesure d'intégrer son action dans les axes du projet LCR de l'Académie.

MISSIONS :

- impulsion, aide à l'élaboration à la mise en place de projets en langue et culture régionales ;
- interventions dans les classes/écoles en fonction des projets des écoles, des réseaux, des circonscriptions ;
- collaboration avec les équipes de circonscription, d'outils pédagogiques (supports, progressions d'enseignement de la langue, programmations d'activités, modules de formation en présentiel et en distanciel, mise en œuvre de projets...) ;
- participation à la formation des enseignants dans le domaine de la langue et de la culture régionale ;
- suivi des enseignants habilités provisoires ou définitifs sur le terrain ;
- suivi des classes bilingues ;



De manière générale animer, développer et contribuer à des actions de transmission et d'enseignement de la langue et de la culture régionale dans le respect des textes en vigueur et du projet académique.

10/30

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE DE COORDINATEUR DES ÉCOLES MAFATE

PILOTE : Ali-Djemal ELAROUTI – inspecteur d'éducation nationale – circonscription de La Possession

11/30

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 43 39 73

LOCALISATION : *poste vacant ou susceptible d'être vacant*

9741083J : circonscription La Possession

9741078D (1 poste) : Service Sûreté – Santé et Sécurité au Travail (ex-délégation académique à l'hygiène et à la sécurité) - rectorat

PROFIL :

- avoir une expérience de directeur d'école ou être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école,
- être titulaire du CAFIPEMF ou en dynamique de formation,
- être titulaire de la certification FLS ou être sensibilisé(e) à l'enseignement du français en milieu créolophone.

Connaissances requises :

- connaissance des caractéristiques de la ruralité dans un environnement de haute montagne ou l'habitat est extrêmement éclaté ;
- connaissance ou intérêt pour le travail en classe unique ;
- connaissance ou intérêt pour l'utilisation des TICE. Les écoles de Mafate ont été équipées dans le cadre d'un plan numérique rural. Elles sont donc équipées de TNI et d'une classe mobile ;
- capacité à travailler en équipe malgré la distance. Les concertations se déroulent à la circonscription de La Possession une fois par période ;
- avoir une solide connaissance des fonctions d'un directeur d'école ;
- avoir une culture pédagogique approfondie, notamment dans le domaine de l'enseignement en classe multi-niveaux ;
- maîtriser les outils informatiques disponibles pour la gestion de l'école (Onde...) et pour l'enseignement (logiciels libres et environnement Linux, utilisation TNI) ;
- avoir des connaissances concernant la formation des adultes ;
- avoir une bonne connaissance des textes réglementaires.

Compétences attendues :

- être attentif aux évolutions législatives et aux innovations ;
- savoir-faire relationnel pour obtenir l'adhésion et le consensus ;
- savoir se situer dans un environnement institutionnel élargi ;
- communiquer efficacement et faire circuler l'information ;
- être disponible par téléphone pour anticiper les difficultés en lien avec les remplacements prévisibles et la météorologie ;
- être créatif pour répondre aux spécificités des écoles de Mafate ;
- savoir établir des projets partenariaux, un planning annuel de fonctionnement ;
- concevoir et animer les conseils de maîtres, les animations pédagogiques, à destination des enseignants de Mafate et lien avec l'équipe de circonscription ;
- concevoir et renseigner un tableau de bord permettant de capitaliser et d'actualiser l'information nécessaire au suivi des écoles de Mafate ;
- savoir rendre compte de son action et avoir une bonne aisance rédactionnelle.



12/30

MISSIONS :

Sous l'autorité de l'inspecteur de circonscription, le coordinateur des écoles de MAFATE devra :

- être le garant du bon fonctionnement administratif, relationnel et pédagogique des huit écoles du cirque de Mafate ;
- assurer la circulation de l'information et la mutualisation des ressources pédagogiques administratives ;
- établir et assurer le suivi du calendrier spécifique annuel des écoles de Mafate ;
- diriger les conseils de maîtres regroupés des écoles Mafate ;
- assurer un rôle de conseil pédagogique pour le fonctionnement des classes multi-niveaux ;
- chercher à valoriser et diffuser toute expérience et innovation qui contribueront à l'amélioration des pratiques en classes multi-niveaux ;
- représenter Mafate lors des conseils école/collège et mettre en œuvre les liaisons par des interventions d'animation/coordination auprès des enseignants des écoles d'origine et de chacun des collèges d'accueil ;
- assurer un suivi des élèves des écoles Mafate tout au long de leur scolarité obligatoire ;
- favoriser les actions de partenariats avec les collectivités territoriales, associations éducatives, culturelles et sportives et veiller à leur mise en œuvre en cohérence avec le projet d'école et le cadre institutionnel ;
- représenter l'inspecteur de l'éducation nationale auprès des différents partenaires municipaux, associatifs et du Parc national.

Disponible et en bonne condition physique, le coordinateur sera amené à effectuer des missions de un à trois jours, dans les écoles du cirque de Mafate qui ne sont accessibles qu'à pied ou en hélicoptère, une à deux fois par période, pour le suivi des projets des écoles et des actions qui leurs sont liées. Lorsque sa présence sera indispensable en raison des événements signalés, il saura se rendre sur place en tant que représentant de l'éducation nationale, en concertation avec l'IEN. Son bureau est situé dans les locaux de la circonscription de La Possession.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE DE DÉLÉGUÉ USEP

PILOTE : Philippe EUGENE – inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

13/30

COPILOTE : Dominique HAIM – inspecteur de l'éducation nationale de Saint Pierre 1 (Mission Académique EPS/USEP)

TELEPHONE : secrétariat IENA : 0262 48 14 54
secrétariat circonscription : 0262 96 84 02

PROFIL :

Se reporter à la convention de partenariat entre le ministre de l'éducation nationale et l'union sportive des écoles primaires (USEP) (BO N° 25 du 19 juin 2003)

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9740057U : circonscription de Tampon 1 (support N°15876)

9740060X : circonscription de Saint Benoît (support N°15877)

9740062Z : circonscription de Saint Denis 2 (support N°18427)

9740451X : circonscription de Saint Leu (support N°15879)

9740815T : circonscription du Port 1 (support N°15878)

MISSIONS :

Formation - animation :

- participer aux groupes animations EPS de manière à rendre complémentaire les actions et à optimiser la collaboration avec les CPC-EPS ;
- animer ou encadrer des « mercredis USEP » et des sorties HTS ;
- animer ponctuellement des classes USEP lors de la préparation des rencontres suivant la demande ;
- aider les associations à organiser leurs journées sportives et y participer ;
- transporter le matériel pour les rencontrer sur le stade ;
- animer des activités ponctuelles : semaine des arts, fête du sport, clubs civils (pelote basque, athlétisme...) ;
- animer les rencontrer à thème dans les domaines de la santé, du handicap, du développement durable, de la sécurité routière avec les documents pédagogiques nationaux et locaux ;
- participer autant que de besoin à l'organisation et au déroulement des animations pédagogiques et des stages EPS sur la circonscription ;
- organiser et encadrer les stages de dirigeants d'associations pour les animateurs ;
- suivre le stage des jeunes élus et accompagner les projets initiés ;
- accompagner les classes organisatrices ;
- participer aux manifestations dans le cadre de la semaine de l'EPS ;
- participer aux rencontres de circonscriptions et académiques ;
- participer aux actions de tutorat (service civique, brevet d'état, etc.) ;
- mettre en place des ateliers hors temps scolaire (école de sports, ateliers socio-culturels) et recherche d'intervenants ;
- aider les associations dans les projets d'accompagnement éducatif.

Secrétariat :

- enregistrer les licences et transmettre les licences aux associations ;
- transmettre les dossiers d'affiliation, les bordereaux de demande de licences à la ligue



14/30

de l'enseignement ;

- élaborer et expédier des calendriers des rencontres par niveaux et par trimestre (temps scolaire et hors temps scolaire) ;
- préparer des documents USEP : jeux (à tous les niveaux et par trimestre) et informations ponctuelles ;
- assurer le rattrapage des journées annulées pour diverses raisons (intempéries, transport...), contacter les maîtres, le responsable des transports, le responsable de la restauration, le ou les utilisateurs des installations sportives (collèges, écoles, intervenants extérieurs) ;
- rédiger les compte rendus des réunions, les photocopier et les expédier ;
- contacter les municipalités pour le transport, la restauration, l'utilisation des stades, l'intervention des animateurs municipaux ;
- rédiger les demandes officielles auprès des partenaires institutionnels et autres ;
- collecter et rédiger des articles pour les médias ;
- transmettre les commandes de toutes sortes (documents, matériel...) des associations ;
- aider aux démarches administratives : obtention d'un numéro de SIRET ;
- aider au montage et suivi des dossiers de subvention ;
- gérer l'association de coordination : achat matériel, comptabilité, secrétariat, représentation auprès des collectivités ;
- assister la création d'association USEP ou dans la remise en route d'association en sommeil.

Information :

- assister aux réunions mensuelles des délégués USEP de Zone et des directeurs de service de la Ligue de l'enseignement ;
- organiser des réunions hors temps scolaire (HTS) et sur le temps scolaire (TS) avec les délégués d'écoles ;
- transmettre des informations ponctuelles (subventions, fêtes...) ;
- assister aux réunions de l'organisation mondiale de la santé (OMS), du service des sports, de l'office municipal des animations globalisées (OMAG), des directeurs d'école, de l'équipe pédagogique ;
- informer les collègues sur les activités de l'amicale de circonscription, de la Ligue et de ses secteurs de l'union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) lire et faire lire, éducations, vacances...

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



15/30

PILOTE : Philippe EUGENE – Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

COPILOTES :

- Laurent CLODIC – Inspecteur de l'éducation nationale de Tampon 1 (éducation musicale, arts visuels)
- Dominique HAIM – Inspecteur de l'éducation nationale de Saint Pierre 1 (mathématiques)
- Marie-Nadège CANTALIA-TEGALI – Inspectrice de l'éducation nationale de Saint Denis 3 (langues vivantes étrangères)
- Philippe MESPOULHE – Inspecteur de l'éducation nationale de Saint Leu (sciences)

TELEPHONE : secrétariat IEN Tampon 1 : 0262 27 03 31
secrétariat IEN St Pierre 1 : 0262 96 84 02
secrétariat IEN Saint Denis 3 : 0262 21 14 24
secrétariat IEN Saint Leu : 0262 34 70 81

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9741078D : affectation à voir avec chaque copilote pour les lieux d'exercice sur tout le département.

PROFIL :

Etre enseignant.e du 1^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF, expert.e dans l'un des domaines cités.

Le conseiller pédagogique à vocation départementale est un enseignant maître formateur qui dispose d'un champ d'expertise, attesté par une option de CAFIPEMF. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses activités à l'échelon départemental et appartient à l'équipe des conseillers pédagogiques dont les actions sont coordonnées par les IEN en charge des missions arts et culture, langues vivantes, EPS, mathématiques et sciences.

Compétences attendues :

La mission départementale du conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques professionnelles, des connaissances didactiques et pédagogiques. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré et dans les différents domaines. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande disponibilité et une grande mobilité.

Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF dans l'une des options prévues qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.

MISSIONS :

Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.



Le conseiller pédagogique à vocation départementale travaille à la mise en œuvre des programmes et des orientations nationales et académiques. Il est une personne ressource pour les circonscriptions, il coopère avec les différents partenaires en accord avec IEN de référence.

16/30

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE

PILOTE : Philippe EUGENE – Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

17/30

TELEPHONE : secrétariat IENA : 0262 48 14 54

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

1 poste par circonscription

PROFIL :

Etre enseignant.e du 1^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF généraliste.

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur direct.

Compétences attendues :

La mission de conseiller pédagogique de circonscription requiert des connaissances pédagogiques et réglementaires actualisées. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande écoute et une grande disponibilité.

Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF dans l'une des options prévues qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.

MISSIONS :

Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans son champ d'expertise, le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants. En lien avec les IEN des circonscriptions concernées, il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration du PEDT, de chartes ou de conventions visant la mise en relation des écoles avec les différents partenaires. Il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et les actions pédagogiques dans les écoles et apporte son expertise pour veiller à ce que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.

Il aide à la mise en place d'un Plan d'Action Départemental qui détermine des actions relatives à l'EPS.

Il collabore avec l'équipe départementale EPS au niveau de la formation, de l'animation et de la recherche.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE D'ENSEIGNANT EN DISPOSITIFS RELAIS (CLASSES ET ATELIERS) EN COLLÈGE

PILOTES : Philippe EUGENE, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de éducation nationale
Evelyne OLIVIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale - ASH Adaptation

18/30

TELEPHONE : secrétariat IENA : 0262 48 14 54
secrétariat IEN Saint Denis 4 ASH Adaptation : 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9740039Z : CLG Albert Lougnon à Saint-Paul (support n°131089555)
9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis (support n°131055382)
9740083X : CLG Amiral Pierre Bouvet à Saint-Benoît (support n°131120696)
9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André (support n°131041723)
9740645H : CLG Montgaillard à Saint-Denis (support n°131041716)
9741045T : CLG Titan au Port (support n°131041717)
9741049X : CLG Henri Matisse à Saint-Pierre (support n°131041701)
9741189Z : CLG Jean Lafosse à Saint-Louis (support n°131104083)
9741236A : CLG Texeira Da Motta à La Possession (support n°131043946)

PROFIL :

Professeur.e des écoles ou instituteur.trice du premier degré, de préférence titulaire du CAPA-SH / CAPPEI parcours EGPA) et disposant des compétences suivantes :

- connaissance des publics en difficultés,
- expérience de la pédagogie de projet,
- capacités à travailler en équipe pluri catégorielle,
- qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques,
- sens organisationnel : construction de programmes, gestion des ressources humaines, animation,
- sens des responsabilités,
- disponibilité : horaires variables selon les périodes.

Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.

MISSIONS:

- Assurer les enseignements auprès de 6 à 12 élèves en voie de rupture avec le système scolaire ;
- Construire le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe du dispositif relais pour définir :
 - les objectifs et les modules de formation personnalisée pour le jeune,
 - les conditions de la réintégration scolaire dans son collège d'origine.
- Assurer la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ;
- Effectuer les bilans et organiser les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE D'ENSEIGNANT EN CENTRE PÉNITENTIAIRE

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice de l'éducation nationale – ASH Adaptation

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

19/30

PROFIL : titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI (parcours EGPA de préférence), milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé). Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.

Qualités requises :

- qualités d'adaptation, de disponibilité, d'écoute et de discrétion,
- aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- aptitude à gérer les conflits et à avoir une bonne maîtrise de soi.

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants* : 9740051M

Centre pénitentiaire de Domenjod Saint Denis (5,5 postes)

Centre de détention du Port (2,5 postes)

Maison d'arrêt de Saint Pierre (2 postes)

MISSIONS :

L'enseignant.e est membre à part entière des équipes encadrantes des mineurs et des adultes incarcérés. Sa mission se décline en priorité en direction de ceux qui rencontrent de grandes difficultés scolaires ou qui sont en situation d'illettrisme.

L'enseignant.e assiste aux réunions institutionnelles en fonction des besoins. Il elle doit pouvoir s'adapter à des groupes d'élèves se renouvelant souvent (incarcération-libération).

TEMPS DE SERVICE : il est de 24 heures et se décompose de la manière suivante :

- un service d'enseignement de 21h hebdomadaires,
- 3h hebdomadaires forfaitaires (soit 108h annuelles) consacrées aux activités de coordination, de concertation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des personnes détenues (cf. décret 2017-444)

L'emploi du temps scolaire est organisé avec les différents services de l'administration pénitentiaire.

Les postes conviendraient à des enseignants ayant déjà exercé face à des publics en grande difficulté et sachant s'inscrire dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

Affectation à titre provisoire la 1ère année, avec obligation de participer au stage aux deux stages d'une semaine (un stage au titre de l'administration pénitentiaire et un au titre de l'éducation nationale)

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



**POSTE D'ENSEIGNANT À DOMINANTE RELATIONNELLE EN CMPP, À L'ALEFPA, À SAINT-PAUL ET AU
CMPP HENRI WALLON À SAINT-DENIS**

20/30

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice de l'éducation nationale – ASH Adaptation

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9741053B : CMPP Henri Vallon à Saint-Denis (3 postes : support N°3045-3103-4303)

9741552U : CMPP Savannah à Saint-Paul (support N°13682)

INTITULE DU POSTE :

Enseignant.e spécialisé.e chargé.e de l'aide à dominante relationnelle (Ex option G).

Rattachement hiérarchique et pédagogique : IEN ASH Adaptation

Rattachement fonctionnel : direction du CMPP.

PROFIL :

- être titulaire du CAEI option RPM, CAPSAIS ou CAPA-SH option G, CAPPEI parcours RASED aide à dominante relationnelle de préférence (si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire),
- avoir une bonne connaissance du rôle et des missions du CMPP,
- adhérer au projet du CMPP,
- posséder la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- avoir des connaissances sur le développement global de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur les problématiques liées à l'adolescence,
- s'adapter à la diversité des pathologies,
- respecter l'obligation de discrétion professionnelle dans le cadre de l'information partagée à caractère secret.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- intervention auprès d'un public élargi de la maternelle au lycée,
- répartition du temps de travail de 27 heures hebdomadaire :
 - 24 h de séances d'aide à dominante relationnelle ou pédagogique,
 - 3 h de réunions institutionnelles et de lien avec les écoles (à l'initiative du médecin chef de service).
- grande amplitude horaire (avant et après les horaires scolaires),
- adaptation aux besoins du service et à l'ouverture du CMPP (reprise anticipée obligatoire à la rentrée d'août).

MISSIONS :

Evaluation et participation au suivi global des enfants et adolescents en intervenant sur la dimension psychopédagogique :

- analyse des besoins éducatifs particuliers de l'enfant et de l'adolescent ainsi que de ses répercussions sur les apprentissages (bilans pédagogiques),
- élaboration du projet d'aide spécialisée en prenant compte l'environnement scolaire et familial,
- mise en œuvre de pratiques pédagogiques et/ou rééducatives différenciées et adaptées (suivis individuels ou en groupe),
- entretiens familiaux,
- relations étroites avec les écoles et établissements de scolarisation,
- travailler en équipe pluridisciplinaire avec l'ensemble des professionnels de



21/30

l'établissement,

- participation aux réunions institutionnelles et aux réunions avec les partenaires extérieurs,
- inscription des actions dans le projet d'établissement.

Remarque : les candidats à ce poste sont invités à prendre l'attache des CMPP.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



22/30

POSTE D'ENSEIGNANT EN DISPOSITIF INTÉGRÉ THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (DITEP)

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

Situation du poste dans l'organigramme : l'enseignant.e est placé.e sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9741550S : DITEP ALEPFA à Saint-Pierre (2 postes : supports N°38245-38246)

9741602Y : DITEP Marangé à Saint-Paul (2 postes : supports N°38199-38200)

PROFIL :

Tout enseignant.e spécialisé.e du premier degré titulaire du CAPPEI.

Qualités et compétences requises :

- Bonne connaissance du profil psychologique de l'enfant et de l'adolescent,
- Capacités à travailler en équipe et en réseau,
- Aptitudes à mettre en place une coordination,
- Grande maîtrise de soi et capacités d'analyse face à des situations conflictuelles,
- Aptitude à mettre en place des adaptations pédagogiques en lien avec le public (pédagogie du détour, de projet) et au profit des apprentissages.

CONTEXTE :

L'unité d'enseignement est intégrée à l'établissement qui comprend par ailleurs le personnel éducatif et thérapeutique chargé, dans le cadre du PIA, du suivi des jeunes, porteurs de troubles de la conduite et du comportement, orientés sur notification de la CDAPH.

NATURE DU POSTE : scolarisation des élèves accueillis dans les DITEP.

FONCTIONS EXERCEES :

- réconcilier les jeunes avec le scolaire en restaurant l'image centré sur les apprentissages au regard du socle commun de connaissances et de compétences, visant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation,
- favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels.

Temps de travail de l'enseignant : obligations de service réglementaires de 27 heures :

- 24 heures face à élèves,
- 3 heures de concertation.

MISSIONS SPECIFIQUES :

L'enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique inclus dans le projet du DITEP.

La pratique d'une pédagogie spécialisée s'organise à partir d'un ensemble de préalables ou de détours : ramener le calme, attendre, proposer des temps conviviaux, saisir une occasion...

Ainsi, l'enseignant doit-il puiser dans les multiples pratiques inventives de la pédagogie, varier les démarches et les supports, dans la recherche permanente d'une réponse provisoire à une situation singulière.



23/30

Confronté constamment à des processus psychologiques et psycho-sociaux complexes, il doit, par nécessité, intégrer dans ses démarches les besoins thérapeutiques des jeunes dont il s'occupe. Pour ce faire, le travail partenarial avec les autres professionnels de l'éducation dans l'établissement s'avère indispensable.

L'enseignant présentera les bilans d'évaluation et d'observation pédagogique des jeunes qui lui sont confiés, lors des réunions de synthèse.

Il participera aux décisions relatives à l'évolution de son projet personnalisé de scolarisation.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE D'ANIMATEUR DU PREMIER DEGRÉ EN **UPE2A** (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS) EN COLLÈGE UNIQUEMENT

PILOTE : Marie-Thérèse MARTIGNE – Directrice du CASNAV

CONTACT : marie-therese.martigne@ac-reunion.fr

24/30

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis (support N°131064278)

9740091F : CLG Leconte de Lisle à Saint-Louis (support N°131080607)

9740596E : CLG Antoine Soubou à Saint-Paul (support N°131095849)

9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André (support N°131079889)

PROFIL :

Professeur.e des écoles possédant :

- la certification FLS,

- une solide expérience d'enseignement (5 années au 31 décembre de l'année en cours) auprès des élèves présentant des besoins spécifiques,

- une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Les diplômes et certifications seront joints au dossier de candidature.

MISSIONS :

Le professeur des écoles de l'UPE2A participera en liaison avec le CIO, l'équipe pédagogique de l'établissement et le CASNAV au bilan diagnostique des élèves allophones nouveaux arrivants (EANA) dans l'académie.

Il mettra en place un projet explicite de progression favorisant l'intégration rapide de l'EANA dans une classe ordinaire.

Il mettra en application pendant le cours une réflexion sur les notions d'effort, d'apprentissage du français langue de scolarisation et d'évaluation.

Il procédera à une évaluation régulière des acquis des élèves et en rendra compte aux parents, au CASNAV, à la direction de son établissement et aux enseignants ayant en charge ces mêmes élèves.

En fonction des besoins du bassin, le professeur des écoles UPE2A pourra effectuer son service d'enseignement spécialisé dans le 1^{er} degré.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE D'ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER »

25/30

PILOTE : Philippe EUGENE– inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

CO PILOTE : PIETRI Laurent – Inspecteur de l'éducation nationale du premier degré de Tampon 2

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 27 17 56

LOCALISATION : *poste vacant ou susceptible d'être vacant*

9741358H : EEPU Maximilien Lorion au Tampon (2 postes : supports N°9479-9480)

PROFIL :

Compétences théoriques et pédagogiques dans les divers domaines d'apprentissage de la langue orale et écrite et des activités scientifiques et mathématiques.

Connaissance et expérience dans le domaine de la gestion de la difficulté scolaire et de la pédagogie de projet.

Les candidats doivent faire preuve d'une grande disponibilité, d'esprit d'initiative et disposer de bonnes qualités relationnelles.

Le diplôme du CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité.

MISSIONS:

Au sein de l'équipe du centre, les enseignants devront assurer les missions suivantes dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre dans la circonscription du Tampon :

- préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes accueillies (séjours de 2 semaines pour 2 classes de cycle 2, cycle 3 et/ou ULIS),
- réalisation de documents pédagogiques en vue de communication en fin de séjours (supports papier et TUIC),
- implication dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des séjours,
- participation à l'accompagnement des enseignants des élèves reçus et à l'information et la formation des enseignants de la circonscription (accueil de collègues lors d'animations pédagogiques, ou de stages).

MODALITES D'EXERCICE :

Le temps de présence avec les élèves est de 24 heures et le temps de travail en équipe est de 3 heures minimum par semaine le mercredi après-midi ou samedi matin auquel vient s'ajouter le travail personnel de recherche et de préparation pédagogique.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE (ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MILIEU MIXTE, ASSOCIANT SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET ÉCOLE)

PILOTE : Denis OUIN – Inspecteur de l'éducation nationale du premier degré – Conseiller technique maternelle

26/30

TELEPHONE : 0692 29 55 55

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

LES CLASSES PASSERELLES (groupe classe le matin et mission prévention de l'illettrisme l'après-midi) :

- 9740024H : E.M.PU Isnelle Amelin à La Possession (support N°38512)
- 9740040A : E.E.PU Charles Isautier au Tampon (support N°26829)
- 9740157C : E.M.PU La Poussinière à Saint-Benoît (support N°17699)
- 9740365D : E.E.PU Georges Fourcade à Saint-Pierre (support N°34241)
- 9740430Z : E.E.PU Rivière de l'Est à Sainte-Rose (support N°30202)
- 9740591Z : E.E.PU Primat à Saint-Denis (support N°17218)
- 9740658X : E.M.PU Les Tourterelles à Saint-André (support N°18073)
- 9740690G : E.M.PU Edith Piaf à Saint-Pierre (support N°17733)
- 9740744R : E.M.PU Ylang-Ylang à Saint-Denis (support N°17219)
- 9740750X : E.M.PU Robert Debré à Saint-Louis (support N°30868)
- 9740783H : EMPU Herbinière Lebert à Saint-Denis (support N°26609)
- 9740936Z : E.M.PU Grande Fontaine à Saint-Paul (37860)
- 9741267J : E.E.PU La Chaumière à Saint-Denis (38983)
- 9741351A : E.M.PU Imelda Grondin au Port (support N°13660)
- 9741583C : E.M.PU Madame Carlo à Saint-Joseph (support N°37857)

LES DISPOSITIFS PASSERELLES (groupe classe le matin et mission prévention de l'illettrisme l'après-midi) :

- 9740604N : EMPU André Hoarau au Port (support N°26826)
- 9740891A : EEPU Françoise Dolto au Port (support N°29198)

PROFIL :

- avoir enseigné au moins trois ans en maternelle,
- disposer d'une grande capacité d'écoute,
- être capable de travailler avec les partenaires institutionnels,
- bénéficier d'une grande disponibilité et d'un réel engagement,
- avoir des compétences en LVR,
- avoir des connaissances et des compétences dans le domaine du développement du jeune enfant, notamment dans la construction de ses liens affectifs, de ses mécanismes d'apprentissages, du langage oral et en matière de littérature d'enfance et de jeunesse.

MISSION :

Placé.e sous l'autorité de l'inspecteur de la circonscription, l'enseignant.e aura pour mission :

- l'accueil des enfants de moins de trois ans,
- la mise en place de situations pédagogiques visant les premiers apprentissages respectant un développement harmonieux de l'enfant,
- la mise en place de relation avec la famille et l'ensemble des partenaires de la scolarisation.



En tant que responsable du projet pédagogique, il assure le lien avec le projet d'école, les équipes pédagogiques et les intervenants permanents (ATSEM et EJE) et ponctuels (les représentants de la PMI, les assistants sociaux des quartiers et tout autre partenaire concerné).

27/30

Hors temps de présence des enfants, les après-midis, il participe à des projets de prévention de l'illettrisme dans son école d'affectation, dans les écoles et dans les classes maternelles de proximité.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE D'ADJOINT EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE

PILOTE : Martine HUITELEC – Inspectrice de l'éducation nationale du premier degré de Saint André - en charge de la mission maîtrise de la langue française

28/30

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 46 34 55 / 0262 46 16 89

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

9741307C : Centre de lecture à Saint-Denis (3 postes)

9741532X : Classe découverte à la Plaine des Palmistes (2 postes)

PROFIL :

- compétences théoriques et pédagogiques dans les domaines de l'oral, de la lecture et de l'écriture,
- connaissance approfondie de la littérature,
- pratique du travail d'équipe,
- connaissance et expérience dans le domaine de la difficulté scolaire,
- compétences en LVR.

Le CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité. Quelques années d'ancienneté sont souhaitables.

MISSIONS :

Dans le cadre de l'équipe animée par le responsable local, les enseignants assurent les missions suivantes, inscrites dans le contexte général de la recherche et de la prévention de l'illettrisme :

- préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes, en majorité de cycle 2,
- intervention pédagogique auprès des élèves,
- construction concertée des projets d'accueil à venir,
- production de documents pédagogiques pour communication (site internet),
- participation à la formation des enseignants ou stagiaires, usagers du centre (en particulier des enseignants des classes reçues),
- collaboration à la politique culturelle et littéraire de la circonscription de rattachement.

MODALITES D'EXERCICE :

- temps de présence avec les élèves : 24 heures,
- temps de travail en équipe : 3 heures minimum par semaine,
- compte tenu de l'aménagement du temps scolaire, le mercredi après-midi sera désormais un temps de travail,
- ce poste requiert une très grande disponibilité,
- cet emploi ne peut être tenu à temps partiel,
- de solides capacités d'adaptation à la diversité des publics sont indispensables.

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.



POSTE DE CHARGÉ.E DE MISSION LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

PILOTE : CANTALIA TEGALI Marie-Nadège – Inspectrice de l'éducation nationale du premier degré de Saint Denis 3 - en charge de la mission maîtrise de la langue française

29/30

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 21 14 24

LOCALISATION : *postes vacants ou susceptibles d'être vacants*

- BASSIN SUD : 9741508W IEN PETITE ILE (1 poste N°35673)
- BASSIN EST : 9741305A IEN BRAS PANON (1 poste N°35675)
- BASSIN OUEST : 9740451X IEN SAINT LEU (1 poste N°35676)
- BASSIN NORD : 9740086A IEN SAINT DENIS 3 (1 poste N°35677)

PROFIL :

Être titulaire du CAFIPEMF (avec ou sans spécialité LVE) ou s'engager à s'inscrire à la certification dans l'année.

Cursus universitaire en LVE ou habilitation en langue.

Expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 5 ans avec enseignement d'une de ces LVE.

Compétences recherchées :

- Maîtrise de la didactique des langues et de l'approche actionnelle du Cadre Européen Commun de Références aux Langues.
 - Connaissance avérée de la littérature de jeunesse étrangère et de la culture de la langue cible.
 - Aptitude à la conception et mise en œuvre des situations d'enseignement/apprentissage en LVE en présence d'élèves.
- Connaissance des missions du formateur académique.
- Formation et suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la LVE et dans les autres domaines (Formation Initiale et Formation Continue).
 - Formation à l'enseignement des disciplines (EPS, Arts, Mathématiques, Géographie...) dispensées en Langue Vivante Etrangère dans l'enseignement primaire.
 - Aptitude à travailler en équipe.
 - Maîtrise des outils numériques dans le cadre de la formation et de la didactique des langues.

De manière générale, être en mesure d'intégrer son action dans les axes du projet stratégique LVE .

Lest contraintes du poste :

- Etre mobile,
- Temps de travail articulé sur les temps scolaires et extra scolaire.

MISSIONS :

Impulser, aider à l'élaboration, à la mise en place de projets en LVE (toutes langues confondues).

- Intervention et co-enseignement dans les classes /écoles en fonction de projets des écoles, des réseaux, des circonscriptions.
- Collaborer avec les équipes de circonscription et les formateurs du Groupe de Formateurs Départementaux du 1^{er} Degré (GFD1D).

Participer à la formation des enseignants dans le domaine de la LVE.



- Intégrer au groupe de formateurs académiques pour des missions de formation autre que la LVE.

30/30

Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2020, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2021 à 2024.